



Commission Sites et espaces de pratique

Rapport d'activité 2020 et synthèse de l'olympiade

Compte rendu des actions menées en 2020.

La situation sanitaire vécue tout au long de cette année 2020 n'a en rien empêché le fonctionnement de la commission nationale des Sites et espaces de pratique. Bien au contraire, ses membres ainsi de tous les acteurs territoriaux ont su rester mobilisés pour gérer les divers dossiers liés au fonctionnement de nos activités.

À noter que la commission a pu mener à bien sa réunion annuelle en présentiel le 2 février 2020 au Campanile de Lyon. Réunion constructive où chacun a amené sa pierre à l'édifice dans une ambiance studieuse et joyeuse.

Dossiers et réflexions traités en 2020

- Réflexion sur le mode de gestion des sites de pratique : maintien du principe du club gestionnaire, rôle des RRS...
- Mise en place d'outils de gestion de la fréquentation (Pilat), nouveaux outils de communication en test (parazone)...
- Gestion des demandes de subvention en concertation avec les ligues (RRS).
- Choix budgétaires : amélioration des sites et des accès (87 %), balises (9 %), espaces aériens (4 %).
- Budget : réflexion sur une nouvelle répartition de la part nationale réservée aux ligues (43 000 €) en associant nombres de licenciés pratiquant par ligue et nombre de sites (pondération non encore officialisée), pour l'instant la discussion reste ouverte et aucune décision n'a été prise.
- Manches à air : renouvellement avec économies liées à la fabrication en Chine.
- Obtention d'une deuxième fréquence radio en complément, répartition des usages des fréquences.
- Recensement des sites, fiches sites : mise à jour et introduction d'items PMR (personnes à mobilité réduite).
- Travaux sur le recensement des obstacles.
- Réflexion sur les éventuelles acquisitions foncières, un projet validé par le CD et d'autres en vue.
- Réflexion sur le conventionnement des sites, sur le problème de la responsabilité sans faute du gestionnaire.
- Rénovation et contenu de la signalétique concernant le panneau d'information (décollage, atterrissage).
- Traitements des projets de parcs éolien et de parcs photovoltaïques
- Numérisation de toutes les anciennes conventions papier. Pour mener à bien ce projet, il est important, afin d'enrichir notre base de données, que les conventions existantes mais non disponibles sur le site de la ffvl soient téléchargées par les gestionnaires de sites dans leur fiche intranet personnelle.

- Le document à usage des gestionnaires de sites a été mis à jour. Ce document répond de manière exhaustive à toutes les questions que pourraient se poser des gestionnaires de site.

Et, on ne peut le passer sous silence, de nombreuses interventions visant à apaiser des relations humaines parfois un peu tendues, que ce soit avec les propriétaires, les représentants des administrations ou collectivités territoriales, ou même parfois entre membres de la fédération.

Budget prévisionnel 2021

Même si le budget total de la commission nationale des Sites et espaces de pratique a vu son montant subir une légère baisse au regard des années précédentes, en cette fin d'exercice les dépenses et entrées sont en équilibre et démontrent une gestion maîtrisée. Pour 2021, la CNS envisage a minima de repartir sur un budget prévisionnel équivalant à 2020. La répartition financière sera à l'identique entre les diverses lignes budgétaires avec un reversement aux ligues à la hauteur de 60 % du budget total de la CNS.

Bilan de l'olympiade 2017 – 2020

La commission a travaillé collectivement dans un très bon état d'esprit, notamment au cours de réunions téléphoniques et de la réunion physique annuelle, avec une délégation effective de certains sujets techniques (balises, fréquences radio, PMR...) et un réel investissement des RRS qui ont joué pleinement leur rôle dans plusieurs domaines.

La défense des intérêts des pratiquants, qu'ils soient amateurs ou professionnels, a été une préoccupation constante de la commission durant ce mandat. Les moyens financiers et humains ont semble-t-il été à la hauteur de cette lourde tâche.

Force est de reconnaître que certains dossiers deviennent de plus en plus complexes et qu'ils demandent une connaissance toujours plus pointue des textes et des rouages de nos administrations et services déconcentrés de l'État. Le rôle des bénévoles devient donc plus difficile. Éviter la dérive jacobine en apportant des informations et des éclairages propres à simplifier le travail des « bénévoles de terrain » qui sont indispensables au bon fonctionnement de nos sites, a été une constante préoccupation.

Que tous ces bénévoles soient ici remerciés. C'est en premier lieu grâce à eux que nous pouvons pratiquer nos merveilleuses activités. Un grand merci également aux conseillers techniques qui ont constamment apporté leurs compétences aux travaux de la commission, ainsi que bien évidemment à l'ensemble du secrétariat de Nice.

L'investissement d'Émilie Sciandra et de Jean-Claude Bourdel, qui constituent le cœur de la commission, a été sans faille.

Perspectives pour l'olympiade qui débute

Priorité de notre fédération : toutes les actions visant à pérenniser nos sites de pratique doivent s'inscrire dans la durée. J'apporterai au nouveau président de la commission toutes les informations en ma possession et répondrai à toutes ses demandes.

Les réflexions menées par la commission montrent que le principe de la gestion des sites par un club gestionnaire local est la solution la plus adaptée au vol libre pour l'ensemble du millier de sites sous convention. Mais c'est une exception dans le monde des activités de plein air et on peut imaginer, en fonction de certaines réalités, des aménagements à ce principe.

La gestion des sites, du fait de leur diversité, demande de la souplesse et il faut savoir s'adapter aux réalités de terrain. À nous d'être pragmatiques plutôt que dogmatiques !



Nos conventions types, clés de voûtes du système, datent un peu. Elles pourraient être revues avec le soutien de notre avocat. La judiciarisation de notre société est factuelle, à nous de nous y adapter. Même si les domaines de nos pratiques sont très différents, l'exemple de la FFME (montagne escalade) qui a en 2020 déconventionné l'ensemble des sites d'escalade doit être présent à notre esprit.

La communication (interne et externe) de la commission pourrait être améliorée, peut-être avec une meilleure utilisation des nouvelles technologies. Il y a notamment une nécessité à se rapprocher davantage des clubs, des ligues et des CDVL. Ce rapprochement passe par une amélioration et une homogénéisation de nos modes de communication.

Le problème de la gestion des sites à saturation s'est posé lors de la dernière mandature. Sont concernés une petite dizaine de sites sur notre territoire.

Afin d'harmoniser la pratique et de répondre aux problèmes de sécurité, un outil de réservation et de régularisation a été mis en place au Pilat. Cette expérimentation ayant été positive, cet outil a évolué de manière à pouvoir être utilisé sur d'autres sites. Veiller à son développement et à une utilisation cohérente est un objectif pour la prochaine mandature.

Nous n'avons pas trouvé de successeur à Marc Lassalle, qui s'occupait des Parcs Nationaux au sein de la CNS. Marc nous a fait savoir qu'il accompagnerait très volontiers toute personne reprenant le flambeau.

Alain Etienne
Président de la commission Sites et espaces de pratique